

## LE DROIT INTERNATIONAL, UNE DISCIPLINE DE LA CRISE\*

Les spécialistes du droit international raffolent des périodes de crises. Les crises permettent en effet d'attirer l'attention sur leur discipline et leur donne le sentiment que leur travail a une pertinence immédiate et intense. Aujourd'hui, nombres d'enseignants en droit international utilisent l'étude des crises comme contrepoids face au formalisme des règles de droit. Michael Reisman prétend que les crises ou « incidents » - définis comme des « conflits ouverts entre deux ou plusieurs acteurs du système international »<sup>1</sup> - devraient se situer au cœur de l'enseignement et de l'étude du droit international. Il va même jusqu'à suggérer que les incidents deviennent « l'élément épistémologique de base du droit international ». Dans cet article, je remets en cause cette analyse en étudiant la manière dont les crises façonnent et sont façonnées par le droit international. J'ai pris la « crise du Kosovo » comme exemple. Je me suis intéressée plus particulièrement à la manière dont les internationalistes ont analysé le problème du Kosovo en tant que crise, et aux hypothèses classiquement émises lorsque l'on réfléchit sur ce type d'événement. Bien que la crise du Kosovo puisse paraître démodée depuis les événements du 11 septembre 2001, elle a été analysée en profondeur par les auteurs et offre par conséquent un moyen d'établir un modèle disciplinaire. Les éléments qui se trouvent typiquement inclus ou exclus du discours sur les crises sont d'un intérêt particulier pour cette étude. Je pense que prendre les crises comme support de l'analyse a pour effet de nous faire considérer comme « fondamentales » des questions dont la portée est en fait très limitée, ce qui réduit le droit international à un discours statique et stérile.

---

\* J'adresse mes remerciements à Jilian Caldwell pour son aide à la recherche et à Charles Guest, David Kennedy, Andrew Moravcsik, Gerry Simson, Henry Steiner et les participants à l'atelier de la faculté de droit d'Harvard, tenu à l'automne 2001, pour leurs commentaires utiles sur la précédente ébauche de l'article. J'aimerais également remercier Dino Kritsiotis et la branche britannique de l'Association de droit international pour leur invitation au séminaire « Au-delà de la crise du Kosovo ; questions et interrogations fondamentales pour la discipline du droit international » en juillet 2000, qui est à l'origine du présent article.

<sup>1</sup> Michael Reisman et Andrew Willard (dir.), *International Incidents : The Law that Counts in World Politics*, 1988, p. 15 : « overt conflict[s] between two or more actors in the international system ».